

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 124

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,  
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,  
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 9 BIS**

Supprimer l'alinéa 111.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir sur le projet de fusion-absorption des sociétés de l'audiovisuel public. Le groupe écologiste est convaincu que la diversité des entités de l'audiovisuel public, de ses identités et de ses métiers est précisément ce qui fait son succès aujourd'hui en plus d'être un gage supplémentaire de son indépendance à l'égard de l'exécutif.